

# Agreed upon Procedures / Procédures convenues

## EN BREF

Il peut arriver que des sociétés ou associations aient besoin de rapports spécifiques d'un réviseur d'entreprises afin de répondre à leurs obligations vis-à-vis de partenaires ou de gouvernements. Songez au contrôle du respect des conventions avec des banques, au reporting relatif à des flux de déchets ou au reporting des dépenses à fournir à un pouvoir subsidiant. Dans ces cas précis, le client et le réviseur d'entreprises conviennent de procédures très spécifiques afin que ce dernier sache précisément la portée de sa mission.

Contrairement à un audit légal ou contractuel, dans ce cas, le réviseur d'entreprises ne vérifie pas l'exactitude de la comptabilité et il n'émet aucune opinion d'audit. Il dresse par contre une liste des faits établis. Grâce à ces constatations factuelles, le client et les autres utilisateurs éventuels du rapport peuvent tirer leurs propres conclusions. Pour cette raison, il est essentiel de déterminer très précisément, au préalable, l'étendue de la mission afin que le rapport des constatations factuelles contienne précisément les informations dont l'utilisateur a besoin.



## COMMENT LES PROCÉDURES « AGREED UPON » SE DÉROULENT-ELLES ?

En cas de mission de type « agreed upon procedures » ou de « procédures convenues », le client et le réviseur d'entreprises commencent par décrire très précisément les tâches à réaliser par ce dernier. Ce n'est que de cette manière que le résultat final répondra aux exigences requises. Une mission claire assortie d'instructions précises est absolument nécessaire, car le réviseur d'entreprises n'effectue pas de contrôles et d'analyses selon une liste standard, mais bien uniquement les procédures qui ont été préalablement définies.

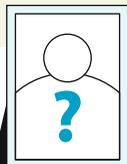
Ensuite, le réviseur d'entreprises exécutera les procédures convenues dans les règles de l'art, selon les normes internationales et la réglementation nationale en vigueur. Son rôle d'expert indépendant consiste à exécuter des instructions très précises et à établir, dans ce cadre, un rapport factuel.

### LE RÉSULTAT FINAL

À l'issue de sa mission, le réviseur d'entreprises fournit un rapport écrit détaillé reprenant un récapitulatif des travaux réalisés ainsi que leurs résultats.

Ce rapport est factuel et est adressé aux utilisateurs préalablement déterminés. Il peut s'agir de la direction de la société ou de l'association, mais également de gouvernements, fondations, organes de contrôle externe, etc.

Un rapport de type « agreed upon procedures » ne contient jamais d'opinion du réviseur d'entreprises et n'est donc pas un rapport d'audit. L'objectif consiste à permettre aux utilisateurs du rapport de tirer eux-mêmes leurs propres conclusions à l'aide des constatations formulées dans son rapport, sans que ce dernier ne fournisse de certitude quant aux conclusions qu'ils tirent.



### POUR QUI ?

Les sociétés et associations qui souhaitent ou doivent faire exécuter des vérifications ciblées par un réviseur d'entreprises et obtenir un rapport de ce dernier. Citons comme exemples de mission de type « agreed upon procedures » : le contrôle de la déclaration annuelle des emballages ménagers chez Fost Plus, le contrôle de la déclaration définitive annuelle chez Bebat, le contrôle de la déclaration chez Val-I-Pac, le contrôle du respect du Règlement EMIR (avec

comme résultat final un rapport spécial à la FSMA), le contrôle du respect des conventions avec les banques - ce que l'on appelle les conventions bancaires -, les travaux relatifs aux dépenses exposées, souvent utilisés par l'Union européenne dans le cadre de subsides de recherches et de développement à des organisations non gouvernementales notamment.



### RÉGLEMENTATION

La réglementation relative aux normes internationales s'applique à ce type de mission, notamment les *International Standards on Related Services* - (ISRS). Pour les informations financières, le réviseur d'entreprises utilisera plus spécifiquement la norme ISRS 4400 relative aux missions de procédures convenues relatives aux informations financières.